



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1256
6 July 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1152^e séance plénière

Journal n° 1152 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1256
DATES DE LA RÉUNION DE 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE ET
THÈMES POUR SA DEUXIÈME PARTIE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 relative aux modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide :

1. Que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 11 au 22 septembre 2017 ;
2. De retenir, pour la deuxième partie de la Réunion de 2017 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, les thèmes suivants : « Assurer l'égalité dans la jouissance des droits et dans la participation à la vie politique et publique », « Les droits économiques, sociaux et culturels comme réponse aux inégalités croissantes » et « Tolérance et non-discrimination ».

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation de l'Estonie, pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

« À propos de la décision du Conseil permanent relative aux dates de la Réunion de 2017 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et aux thèmes pour la deuxième partie de ladite réunion, l'Union européenne souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre des dispositions pertinentes des Règles de procédure :

Nous tenons à remercier la Présidence autrichienne de tous les efforts investis dans la poursuite des débats et des consultations avec les délégations aux fins de parvenir à un consensus à propos de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Toutefois, nous regrettons qu'un consensus sur cette décision n'ait pas été trouvé plus tôt et que les thèmes retenus ne soient pas aussi ambitieux que la Présidence l'avait envisagé initialement et n'incluent pas les libertés fondamentales.

Nous comptons que la participation de la société civile aux manifestations dans le cadre de la dimension humaine, y compris la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, se fera conformément aux modalités convenues pour les réunions de l'OSCE sur les questions liées à la dimension humaine.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour ainsi qu'à la décision en question. »

L'ex-République yougoslave de Macédoine¹, le Monténégro¹, la Serbie¹ et l'Albanie¹, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'AELE, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

1 L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

PC.DEC/1256

6 July 2017

Attachment 2

FRENCH

Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Kirghizistan :

« Monsieur le Président,

La délégation de la République kirghize souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE à propos de l'adoption de la décision du Conseil permanent relative à la date de la réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Le Kirghizistan s'est associé au consensus au vu de la nécessité pour le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et la Présidence autrichienne de l'OSCE de mener les travaux préparatoires pertinents de manière à garantir les conditions voulues pour éviter la répétition des événements de l'an dernier au cours de la réunion.

Nous ne doutons pas que les mesures prises par la Présidence autrichienne et le Bureau assureront le bon déroulement de la réunion.

Nous sommes reconnaissants à la Présidence autrichienne d'avoir engagé des consultations sur les modalités. Nous notons qu'il faut poursuivre les consultations sur l'optimisation des conditions d'organisation de la réunion. Nous espérons que les États participants joueront un rôle actif dans les consultations à venir en vue de trouver une solution mutuellement acceptable pour les modalités en question.

Monsieur le Président,

Je demande que le texte de la présente déclaration interprétative soit joint à notre décision. »